

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

---

2 MAI 2019

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À LIMITER LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE DANS LES  
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES ET À ENCOURAGER LES ACTIONS DE  
SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE  
CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

DÉPOSÉE PAR **MMES ANNE LAMBELIN, MATHILDE VANDORPE,  
BARBARA TRACHTE, LYSELINE LOUVIGNY, JOËLLE MAISON, GRAZIANA  
TROTTA ET VALENTINE BOURGEOIS.**

---

RÉSUMÉ

---

Ce texte invite le Gouvernement à soutenir les efforts entrepris dans les mobilisations contre l'urgence climatique. Il s'agit plus précisément d'encourager les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme cela se fait déjà en plusieurs endroits, à lutter contre l'usage du plastique à usage unique et à encourager l'utilisation de gourdes pour la consommation d'eau. Ce texte vise aussi à encourager les équipes pédagogiques à sensibiliser autour de ces actions.

## TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS 3

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LIMITER LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES  
ET À ENCOURAGER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVI- 5  
RONNEMENT DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES.

## DÉVELOPPEMENTS

---

Le début de cette année 2019 est marqué par une mobilisation sans précédent des citoyens belges, dont de nombreux jeunes, en faveur d'une politique climatique ambitieuse et résolue.

Le constat d'un besoin impérieux de prendre en main notre destin climatique est fait depuis de nombreuses années. Le protocole de Kyoto (1998) avait été une première prise de conscience internationale à agir sur les changements climatiques. Mais depuis lors, force est de constater que les progrès sont timides et en deçà des espérances et surtout des besoins. La maison brûle et nous semblons toujours regarder ailleurs, pourrait-on dire pour reprendre une formule célèbre qui a marqué les esprits.

Après la COP21 (2015), les Etats signataires s'étaient engagés à limiter le réchauffement climatique à deux degrés maximum. Malgré un accord large, il faut constater que les marches arrière ont été enclenchées à de nombreux endroits. Ainsi, le Président américain, Donald Trump, a sorti son pays, deuxième pollueur mondial, des accords de Paris, au nom d'une vision effarante de la réalité climatique.

Si la Belgique affiche quelques ambitions en la matière, notre pays demeure en dessous de ses objectifs(1). De ce fait, une mobilisation massive s'est faite dans les rues : le 2 décembre 2018, pas moins de 65.000 personnes étaient présentes à Bruxelles. Le 27 janvier, elles étaient 70.000. Tout récemment aussi, des jeunes élèves ont aussi décidé de sécher leurs cours, plusieurs jeudis, afin de venir manifester à Bruxelles, pour leur avenir et celui des générations futures : le 10 janvier, ils étaient 3.000 ; le 17 janvier, on en comptait 12.500 ; et le jeudi 24, 35.000. Et depuis lors, les manifestations s'enchaînent tous les jeudis avec des modalités différentes.

Nous ne pouvons rester sur le pas de la porte. De nombreuses initiatives et déclarations existent bien sûr et l'objectif de cette proposition n'est pas de surenchérir ou de réinventer ce qui est déjà présent. La portée est plus modeste mais nous entendons nous inscrire dans cette prise de conscience collective et dans cette volonté d'action qui se fait plus présente chaque jour.

S'il est évident qu'il tient à chacun de réaliser des efforts pour préserver la planète, notre rôle est également de sensibiliser et d'encourager les jeunes

générations à protéger cette terre qui est la nôtre. L'école a donc un rôle primordial de pédagogie mais aussi d'exemple à donner.

Plusieurs écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont déjà pris des mesures pour sensibiliser les élèves à avoir des comportements éco-responsables : une école de Verviers a, par exemple, décidé de créer un verger dont les arbres donneront des collations pour les enfants. Par ailleurs, en 2017, quatre écoles bruxelloises ont reçu le label «Eco Schools», qui récompense les établissements scolaires qui tentent de diminuer leur empreinte écologique, notamment en développant un potager et un poulailler mais aussi en mettant en place une supérette, tenue par les élèves, avec des produits bio et locaux, ou encore un magasin de seconde main. En outre, plusieurs écoles proposent des spectacles dans lesquels la thématique du respect de l'environnement est au centre des débats. Enfin, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, depuis 2014, toutes les écoles communales proposent des produits locaux et bio dans les plats de la cantine et, depuis lors, d'autres écoles suivent le mouvement.

A cet égard, il faut souligner les intentions déjà exprimées au sein du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, au travers de deux résolutions adoptées sous cette législature. L'un entendant amener les écoles et les autres restaurations collectives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à offrir progressivement une alternative végétarienne dans les menus(2). L'autre voulant, de façon ambitieuse, amener à une « transition écologique de l'alimentation »(3).

Si certaines écoles font déjà des efforts pour tendre vers le zéro déchet et sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement, il devrait en être de même pour toutes les écoles de notre Fédération. Aussi, cette proposition a pour but d'encourager toutes les écoles à développer ce type de comportement, en commençant par la limitation de la consommation de plastique à usage unique.

En effet, les gobelets en plastique, disponibles près des fontaines à eau, par exemple, sont jetés dans les deux minutes. Ce qui correspond à une quantité de plastique considérable pour tous les élèves dans tous nos établissements scolaires. Il en va de même pour les bouteilles en plastique, importées par les élèves dans nos établissements ou achetées sur place. En effet, un élève consom-

(1) « Climat : la Belgique toujours en retard sur ses objectifs » dans *Le Soir*, 5 mars 2019.

(2) « Proposition de résolution visant à encourager la mise en place d'un menu alternatif dans la restauration collective en Fédération Wallonie-Bruxelles », Doc 346, adoptée en séance plénière le 21 février 2018.

(3) « Proposition de résolution visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne », Doc 716, adoptée en séance plénière le 28 novembre 2018.

merait en moyenne 150 bouteilles d'eau, de 1 Litre, en plastique par an. C'est pourquoi, nous demandons aux écoles de bannir les gobelets en plastique et d'encourager les élèves à utiliser des gourdes réutilisables, voire même d'investir dans leurs propres gourdes et de les rendre disponibles auprès des élèves.

De plus, nous demandons que des activités pédagogiques soient organisées au moins une fois par an afin de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement : il peut s'agir d'ateliers cuisine avec des produits locaux ou encore d'explications sur le tri des déchets. Les parents pourraient aussi être intégrés dans quelques activités afin que les bonnes pratiques apprises puissent être répercutées à la maison.

Enfin, des activités pédagogiques pourraient être encouragées, tels des spectacles, des films, des conférences sur un thème éco-responsable pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À LIMITER LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES ET À ENCOURAGER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES.

- 
- Considérant l'urgence climatique actuelle ;
  - Considérant les accords de Paris signés par la Belgique, le 12 décembre 2015 ;
  - Considérant la prise de conscience, au sein de la population, au respect de l'environnement ;
  - Considérant la mobilisation des jeunes pour une politique climatique plus ambitieuse ;
  - Considérant la quantité de plastique jetée tous les jours. Ainsi 25 millions de tonnes de déchets en plastique sont produites chaque année dans l'Union européenne (UE), dont un quart seulement est recyclé ;
  - Considérant que, selon les estimations, 20.000 tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans la mer du Nord et que 80 % de ceux-ci proviennent de la terre ;
  - Considérant qu'il est techniquement impossible de récupérer tous ces déchets marins et que 94 % d'entre eux envahissent les fonds marins ;
  - Considérant que cette pollution est une responsabilité partagées, imputables à toutes les entités fédérées et à l'autorité fédérale ;
  - Considérant l'utilisation excessive des gobelets et des bouteilles en plastique ;
  - Considérant la quantité considérable de déchets générée par les emballages jetables et les plastiques autour des collations et de la nourriture consommées par les élèves au sein des écoles, ce qui représente également une réelle problématique pour la gestion de ces déchets par les écoles ;
  - Considérant qu'inciter les élèves à utiliser des gourdes et des contenants réutilisables pour la nourriture aura un impact positif sur l'attitude des enfants et des parents, sur la quantité de déchets produits et ce faisant, sur l'environnement ;
  - Considérant que l'eau du robinet est l'un des produits de consommation les plus contrôlés en Wallonie, qu'elle subit une batterie de tests avant d'arriver au robinet, qu'elle ne génère aucun déchet d'emballage et que son transport via canalisation ne génère, lui non plus, aucun déchet ni aucun rejet ;
  - Considérant les récentes analyses démontrant les effets nocifs sur la santé des particules de plastique trouvées presque toutes les bouteilles d'eau ;
  - Considérant la proposition de Résolution visant à définir une stratégie de promotion de l'eau de distribution adoptée par le Parlement Wallon le 8 mars 2017 ;
  - Considérant les efforts déjà réalisés et les bonnes pratiques mises en place par plusieurs établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - Considérant le rôle de pédagogie et de sensibilisation que doivent endosser les établissements scolaires ;
  - Vu les propositions adoptées au Parlement européen, notamment les amendements à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique, le 24 octobre 2018 ;
  - Vu la Proposition de résolution visant à encourager la mise en place d'un menu alternatif dans la restauration collective en Fédération Wallonie-Bruxelles, adoptée le 21 février 2018 ;
  - Vu la Proposition de résolution visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne, adoptée le 27 novembre 2018 ;
  - Considérant les différentes initiatives déjà prises en ce sens, y compris au niveau local/communal comme l'interdiction des sacs plastiques à usage unique (un exemple parmi d'autres à Rixensart) ;
- Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande au Gouvernement de ;
- 1° développer, à l'horizon 2021, en collabora-

tion avec les autres entités fédérées et l'autorité fédérale, un plan d'action global, y compris en incluant une dimension européenne, assorti d'objectifs à court, moyen et long terme en vue de réduire la quantité de plastique en circulation en accordant une place centrale à l'acquisition de connaissances, à la recherche et à la promotion d'alternatives, à la sensibilisation et à l'action sur le terrain ;

- 2° demander aux écoles d'interdire dès la rentrée 2021, l'utilisation de produits plastique à usage unique conformément à l'article 5 de la Directive européenne « Single Use Plastics » ;
- 3° encourager à l'instar des autorités françaises l'organisation d'une journée d'action contre le plastique dans les écoles à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement ;
- 4° inviter les directions à élaborer en concertation avec les équipes pédagogiques un plan de réduction des déchets à l'occasion d'activités pédagogiques avec les élèves ;
- 5° demander aux pouvoirs organisateurs et aux directions de limiter au sein des établissements la vente de boissons en bouteilles plastique à usage unique ;
- 6° encourager les établissements scolaires et les Pouvoirs organisateurs à éviter l'utilisation de gobelets et de bouteilles en plastique et promouvoir l'utilisation de fontaines à eau du robinet ;
- 7° encourager les élèves, notamment avec l'aide des équipes pédagogiques, à utiliser des gourdes réutilisables, des cruches d'eau potable, l'eau du robinet, les boîtes à tartines et autres contenants réutilisables pour la nourriture consommée au sein des écoles, à l'exclusion de tout emballage jetable ;
- 8° aider les écoles à mettre en place, pour les élèves et les parents, des activités de sensibilisation au respect de l'environnement ;
- 9° encourager les équipes pédagogiques à suivre des formations continuées relatives à ce domaine et à utiliser les nombreux outils pédagogiques disponibles, notamment sur la réduction des déchets à l'école ;
- 10° mettre en place des campagnes de sensibilisation des professionnels de l'école et des parents d'élèves à l'utilisation de matériel scolaire durable et rechargeable et à la réutilisation de fournitures déjà utilisées, en visant les semaines qui précèdent les rentrées scolaires.

**Anne Lambelin**

**Mathilde Vandorpe**

**Barbara Trachte**

**Lyseline Louvigny**

**Joëlle Maison**

**Graziana Trotta**

**Valentine Bourgeois**